

Petit guide pour le CDI

QUAND PEUX-TU VENIR AU CDI ?

- aux 2 récréations le lundi et le vendredi et à celle du matin le jeudi
- à l'heure du déjeuner, le jour de la semaine qui t'est réservé
- avec ta classe, pendant une heure de cours
- pendant une heure de permanence si le CDI n'est pas occupé par une classe

QU'Y TROUVES-TU ?

Différents ouvrages comme des **romans**, des **livres documentaires**, des dictionnaires, des **encyclopédies**, des **BD**, des **revues**, des **CD** et **DVD**, des **manuels scolaires**, des **documents sur l'orientation**.

5 postes informatiques pour lesquels il faut respecter la charte d'utilisation.

COMMENT SONT RANGES LES LIVRES ?

La signalisation sur les étagères est là pour t'aider.

Les romans et contes sont classés par ordre alphabétique du nom de l'auteur

Les livres documentaires sont classés selon la classification Dewey : par grand thèmes .

Les BD sont dans un bac à part et les revues sont sur des présentoirs.

COMMENT EMPRUNTER UN LIVRE ?

Une fois ton choix effectué, tu viens me les présenter pour l'enregistrement.

Attention les manuels scolaires, les BD et les Usuels (les dictionnaires, encyclopédies et quelques cas particuliers) ne s'empruntent pas.

Tu peux emprunter **4 documents au maximum** : 2 livres de fiction (romans, contes, théâtre ,poésie, albums), une revue et un livre documentaire pour **15 jours**.

Si le délai de 15 jours n'est pas suffisant, une prolongation est possible.

QU'EST -CE QU'ON TE DEMANDE ?

- de déposer ton cartable à l'entrée du CDI
- d'avoir une attitude calme et de chuchoter pour tout travail en groupe
- de prendre soin des livres et de l'ensemble du matériel du CDI
- de remettre à leur place les livres et revues que tu as consultés. Si tu as un doute sur cette place, viens me voir, je t'aiderai
- de respecter les délais de prêt

A bientôt au CDI